



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 1999

Mise à jour du tableau des effectifs

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Décembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99672

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

I - Afin d'adapter les moyens à l'organisation des services, il est proposé de créer et de supprimer les postes suivants (après avis du Comité Technique Paritaire).

CREATIONS DE POSTES

** Centre d'Etudes Urbaines*

- 1 poste de chargé de mission pour élaborer et suivre le futur contrat ville, dans l'attente de la création d'un poste par la Communauté d'Agglomération. Cet emploi créé sur la base de l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée sera rémunéré sur la base de l'indice brut 580, majoré 488, pour 3 mois.

** Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale*

- 1 poste de chargé de mission à 90 % d'un temps complet (volet emploi insertion), sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984, pour 3 mois, rémunéré sur la base de l'indice brut 737, majoré 608, dans l'attente de la création du poste par la Communauté d'Agglomération Niortaise.

** Direction des Bâtiments*

- 1 poste de Rédacteur Territorial chargé de la comptabilité des opérations de sécurité des bâtiments.

** Direction des Sports*

- 2 postes d'Agent d'Entretien chargés du gardiennage et de l'entretien des terrains de sports.

** Direction Information Communication Relations Extérieures*

- 1 poste de Contrôleur Territorial chargé de l'encadrement technique du réseau de proximité,
- 1 poste d'Adjoint Administratif,
- 1 poste de Rédacteur,
- 1 poste d'Agent Administratif (Maisons Communales de Service Public).

** Direction Budget/Comptabilité/Patrimoine*

- 1 poste d'Agent Technique Qualifié Dessinateur,
- 1 poste de Rédacteur,
- 1 poste d'Agent Administratif.

** Direction des Ressources Humaines*

- 1 poste d'Adjoint Administratif

Pool des agents polyvalents

- 1 poste d'Agent de Maîtrise.

** Direction des Affaires Scolaires*

- 1 poste d'Agent d'entretien Qualifié
- 1 poste d'Agent d'entretien

** Direction de l'Enseignement Supérieur*

- 1 poste d'Attaché Principal ou Attaché

SUPPRESSIONS DE POSTES

** Direction des Ressources Humaines*

- 1 poste d'Agent Administratif

** Direction Information Communication Relations Extérieures*

- 1 poste d'Agent de Maîtrise chargé de l'encadrement du réseau de proximité.

** Direction des Affaires Scolaires*

- 1 poste d'Agent d'entretien Qualifié Titulaire à temps non complet (84 %)

** Direction de la Réglementation (aire d'accueil des gens du voyage)*

- 3 postes d'Agent d'Entretien, à compter du 1er Janvier 2000,

- 1 poste d'Agent de Maîtrise, à compter du 1er Janvier 2000.

Service transféré.

** Direction des Ressources Financières / Monétique*

- 1 poste de Rédacteur Territorial à compter du 1er Janvier 2000,

- 2 postes d'Agent Administratif à compter du 1er Janvier 2000,

le service étant supprimé au 1er Janvier 2000.

II - Pour faire suite aux avis émis par les Commissions Administratives Paritaires et pour tenir compte des besoins des services, je vous propose les modifications suivantes du tableau des effectifs :

** Direction Urbanisme et Affaires Immobilières*

Suppression : 1 poste d'Agent Technique Principal à compter du 01.01.2000

Création : 1 poste de Technicien à compter du 01.01.2000

** Direction du Centre d'Etudes Urbaines*

Suppression : 1 poste d'Agent Technique Qualifié avec effet du 01.01.99

Création : 1 poste d'Agent Technique Principal avec effet du 01.01.99

** Direction Jeunesse et Sports*

- Suppression : 1 poste de Conseiller des Activités Physiques et Sportives au 01.12.99

Création : 1 poste de Conseiller Principal des Activités Physiques et Sportives au 01.12.99

- Suppression : 1 poste d'Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives avec effet du 01.01.99

Création : 1 poste d'Opérateur Principal des Activités Physiques et Sportives avec effet du 01.01.99

** Direction des Affaires Scolaires*

Suppression : 1 poste d'Agent Technique Principal à compter du 01.01.2000

Création : 1 poste d'Agent de Maîtrise à compter du 01.01.2000

Suppressions : 2 postes d'Agent Technique Qualifié avec effet du 01.01.99

Créations : 2 postes d'Agent Technique Principal avec effet du 01.01.99

** Direction des Bâtiments*

Suppression : 1 poste d'Agent Technique Principal à compter du 01.01.2000

Création : 1 poste d'Agent de Maîtrise à compter du 01.01.2000

Suppressions : 2 postes d'Agent Technique Qualifié avec effet du 01.01.99

Créations : 2 postes d'Agent Technique Principal avec effet du 01.01.99

* Direction Eau/Assainissement

Suppression : 1 poste d'Agent Technique Qualifié avec effet du 01.01.99

Création : 1 poste d'Agent Technique Principal avec effet du 01.01.99

* Direction Nettoyement Parc Auto

Suppression : 1 poste d'Agent Technique Qualifié avec effet du 01.01.99

Création : 1 poste d'Agent Technique Principal avec effet du 01.01.99

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)